

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=APHI&ID_NUMPUBLIE=APHI_721&ID_ARTICLE=APHI_721_0005

Relire l'Émile aujourd'hui

par Pierre-François MOREAU et Ghislain WATERLOT

| Centres Sèvres | Archives de Philosophie

2009/1 - Tome 72

ISSN 1769-681X | pages 5 à 8

Pour citer cet article :

– Moreau P.-F. et Waterlot G., Relire l'Émile aujourd'hui, Archives de Philosophie 2009/1, Tome 72, p. 5-8.

Distribution électronique Cairn pour Centres Sèvres.

© Centres Sèvres. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Relire l'Émile aujourd'hui

L'*Émile* fait partie des œuvres majeures de la philosophie moderne, de celles que l'on déclare volontiers incontournables. Dès sa publication, l'ouvrage est apparu comme révolutionnaire et scandaleux à plus d'un titre : il a précipité les malheurs de Rousseau en même temps qu'il a scellé sa renommée de philosophe et d'écrivain. Aujourd'hui, nul ne l'ignore parmi ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à la philosophie. On répète à l'envie le principe fondamental du livre, selon lequel l'homme est bon naturellement, et que la société seule le corrompt. Mais si chacun connaît ce principe, il n'est pas sûr que beaucoup aient lu l'œuvre dans son ensemble. À décharge, il faut reconnaître que la tâche n'est pas tout à fait facile. Non pas que le texte soit opaque ou extrêmement abstrait : l'auteur est un grand écrivain, qui crée à la fois une philosophie et un style ; style dont même ses détracteurs les plus décidés reconnaissent la force et la beauté. Et l'on sait que Rousseau n'avait pas l'intention de s'adresser seulement à un cercle étroit d'experts versés depuis des années dans l'étude de la philosophie. Si l'on ne lit que trop rarement l'œuvre dans son ensemble, c'est d'abord parce que son côté foisonnant déconcerte. Voici un livre où il est question à la fois de l'attention qu'il faut accorder aux nourrissons, des méthodes d'apprentissage et d'instruction des enfants, de l'éducation religieuse et morale, du problème du mariage et des relations conjugales, de la situation politique européenne et du droit politique, enfin de l'art d'être citoyen dans le monde européen tel qu'il est devenu. C'est beaucoup. Dès lors, on lit volontiers l'*Émile* par morceaux, en fonction de ses intérêts. D'ailleurs, Rousseau lui-même n'avait-il pas conçu la « profession de foi du Vicaire savoyard », qui occupe le centre du livre IV, comme une partie détachable ? Les éditeurs, et depuis longtemps, se gênent-ils pour la publier à part de l'œuvre dans laquelle elle s'insère ? Mais ce n'est pas tout : l'*Émile* apparaît également comme une œuvre par laquelle le côté aporétique de la pensée de Rousseau semble s'imposer. La cohérence est apparemment introuvable ; si l'on veut éduquer l'homme, c'est pour un monde humain devenu inhabitable, et si l'on se tourne vers la formation du citoyen, c'est pour constater qu'il est presque impossible de voir surgir des États constitués selon les principes du droit politique. Ce qui fait le lit des interprétations de Rousseau qui privilégient le désespoir.

Mais n'est-ce pas aller un peu vite en besogne? Ne pourrait-on pas, ainsi que le rappelle Gabriella Silvestrini, refaire crédit à Rousseau, en nous disant d'abord que l'*Émile* est l'œuvre maîtresse, à lire en premier lieu, si l'on veut saisir l'intention de son auteur et la cohérence de sa pensée. Lui-même écrivait, en faisant retour sur l'ensemble de son œuvre, que c'est elle qui contient ses premiers principes, les principes fondamentaux qu'il a mis au jour après des années d'investigation philosophique. Il conseillait, par le truchement du « Français », interlocuteur fictif de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, de commencer la lecture de son œuvre par l'*Émile*¹. Ajoutons qu'il s'agit de lire l'*Émile*, sans doute, mais tout l'*Émile* dans l'ordre de ses raisons, car c'est à cette condition que la pensée de Rousseau peut retrouver à la fois sa richesse, ses nuances et sa cohérence.

Les quatre études rassemblées dans ce dossier tendent à faire ressortir cette richesse et ces nuances. Si deux d'entre elles sont consacrées à la question essentielle de l'éducation religieuse et morale, par conséquent centrées sur les livres IV et V (et surtout le quatrième), les deux autres considèrent une lecture d'ensemble du livre sous un angle particulier : dans le premier cas celui de la citoyenneté, dans le second celui de l'économie et de la question du luxe.

La première étude, de Florent Guénard, montre qu'on a tort de penser que, parce qu'elle serait devenue impossible d'après Rousseau dans l'Europe moderne, il n'y a pas de préparation à la citoyenneté dans l'*Émile*. Certes les premières pages de l'ouvrage, célèbres par leur côté provocateur, favorisent cette erreur. Mais une prise en compte attentive de l'ensemble du livre détrompe. Il y a bien une éducation du citoyen, même si la citoyenneté moderne ne peut être l'analogue de la citoyenneté antique. L'auteur veut donc montrer comment la construction progressive de la sociabilité chez Émile débouche sur l'aptitude à exercer une réelle citoyenneté parmi les Européens modernes qui, s'ils n'ont plus de patrie, ont tout au moins un pays, auquel ils doivent quelque chose². Faut de cité du contrat social, on peut encore espérer que les hommes soient éduqués en vue d'une vie vertueuse et d'une certaine pratique de la citoyenneté, dans des pays où, progressivement, la sociabilité ne reposerait plus sur le jeu des apparences et de l'opinion engendrant la rivalité et la haine, mais sur la bienveillance que rend possible une éducation qui n'a pas corrompu la bonté naturelle.

1. Voir *Rousseau juge de Jean-Jacques, dialogue troisième*, in *Œuvres complètes*, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, vol. I, p. 933.

2. Voir *Émile, Œuvres complètes*, vol IV, p. 858.

Gabriella Silvestrini centre la deuxième étude sur la question de la religion naturelle et de sa relation au droit naturel moderne ainsi qu'au problème de la tolérance. Elle montre que la thèse de la prétendue impossibilité ou impasse de la philosophie politique de Rousseau, telle qu'elle est présentée par Roger D. Masters dans une étude fameuse ³, ne tient pas assez compte de l'infléchissement décisif que comporte la « profession de foi du Vicaire savoyard ». Certes l'existence de Dieu continue d'être le premier principe de la religion naturelle, mais Rousseau renonce définitivement à l'idée selon laquelle on peut obtenir une démonstration rationnelle de son existence. L'existence de Dieu relève désormais du sentiment du cœur, de la voix de la conscience, donc de la probabilité, et cela change tout. Spécialement, cela conduit à une doctrine de la tolérance théologique tout à fait originale, en laquelle est à l'œuvre un scepticisme d'un genre très particulier qui, tout en intégrant l'affirmation de l'existence de Dieu, tient compte à la fois des données de l'histoire et de la diversité des convictions individuelles. Le fait de ne plus articuler affirmation de Dieu et démonstration rationnelle apodictique permet d'évacuer définitivement l'intolérance dogmatique sans détruire la croyance.

Dans la troisième étude, Ghislain Waterlot aborde également la religion naturelle, mais sous un autre angle puisqu'il considère sa relation à la superstition et aux religions « historiques », particulièrement le christianisme. Il met en évidence que, d'après Rousseau, la religion naturelle n'a pu apparaître dans sa pureté que par la personne de Jésus, qui occupe ainsi une place charnière dans l'histoire de l'humanité. Mais les confessions religieuses qui en sont issues sont un mixte de superstition et de religion naturelle. Par la genèse de la superstition décrite dans le quatrième livre de l'*Émile*, Rousseau a voulu montrer que l'éducation religieuse, si elle demeure essentielle, ne doit pourtant pas avoir lieu trop tôt. Il a également, à travers « la profession de foi du Vicaire », présenté un dispositif grâce auquel les hommes pourraient apprendre progressivement à reconnaître la religion naturelle comme la religion nécessaire et véritable. Car il n'est pas question de détruire subitement les éléments de superstition inhérents aux religions déployées dans l'histoire, mais plutôt d'amener peu à peu les esprits à l'abandon de la superstition. La tolérance constitue la clé de voûte d'une telle démarche.

Blaise Bachofen a voulu, dans la quatrième et dernière étude de ce dossier, se pencher sur « l'enseignement économique contenu dans *Émile* »,

3. *The Political Philosophy of Jean-Jacques Rousseau*, Princeton, Princeton University Press, 1968, trad. fr. par G. Colonna d'Istria et J.-P. Guillot, *La philosophie politique de Rousseau*, Lyon, Ens Éditions, 2002.

enseignement longtemps négligé par les interprétations et commentaires. Or les « leçons d'économie » sont de deux ordres : celles données à Émile d'une part, celles qui, au fil de l'ouvrage, sont destinées au lecteur d'autre part. Ces deux types de leçons sont examinés successivement. Se dégage alors, à travers une critique du proto-libéralisme, « le type très particulier de modèle d'*homo œconomicus* que cherche à élaborer Rousseau ». Au-delà du motif de la satisfaction des besoins de chacun, que Rousseau comprend comme justification idéologique d'une réalité qui, sur la base de l'inégalité foncière, oblige la majorité à se vendre à la minorité au prix fixé par cette dernière, il s'agit de préparer Émile à l'indépendance par l'apprentissage d'un métier. Mais aussi, et surtout, à travers la critique du luxe, il s'agit de mettre en évidence la nécessité de la formation du jugement moral – ou de sages gouverneurs – grâce auxquels les hommes ne se laisseront pas conduire par la spontanéité de leurs désirs, spontanéité faussée depuis l'institution de la société civile. Pour ne pas céder aux mirages qui font notre malheur, il importe de régler la liberté.

Citoyenneté, religion et tolérance, vie sociale et économique : tels sont les angles sous lesquels les auteurs de ce dossier ont voulu relire l'*Émile*. Il s'agissait à la fois de rappeler l'état de la recherche et d'ouvrir de nouvelles perspectives en lisant les textes à la lettre, dans la logique même de leur argumentation.

Pierre-François MOREAU
ENS Lettres et Sciences humaines (CERPHI)

Ghislain WATERLOT
Université de Genève